

Lettre Circulaire N° D36-30 LC/MINSANTE/SG/DPML du \_\_\_\_\_  
portant rappel des dispositions relatives à la distribution des produits pharmaceutiques  
au Cameroun

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

A

- Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements de distribution en gros des produits pharmaceutiques;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements de distribution en gros des dispositifs médicaux ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Laboratoires Pharmaceutiques ;
- Mesdames et Messieurs les Pharmaciens titulaires d'officine.

Il m'a été donné de constater la circulation de produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux sur le territoire camerounais alors même que ceux-ci ne disposent plus d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) valide.

Tout en vous rappelant les dispositions de l'article 64 de la Loi N°90/035 du 10 août 1990 portant exercice et organisation de la profession de pharmacien selon lesquelles : « **Aucune spécialité pharmaceutique ou médicament spécialisé ne peut être débité à titre gratuit ou onéreux s'il n'a reçu au préalable le visa de l'autorité responsable de la santé publique (...)** »,

Je vous demande de mettre fin à ces pratiques contraires à la réglementation en vigueur qui sont de nature à favoriser le trafic illicite des médicaments et à mettre en péril la santé des populations.

Par conséquent, je vous invite, chacun en ce qui le concerne, à prendre toutes mesures nécessaires à la régularisation de la situation desdits produits dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de signature des présentes, faute de quoi ces produits seront purement et simplement retirés du marché.

La liste des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux concernés peut être consultée à l'adresse: [www.dpml.cm](http://www.dpml.cm).

J'attache du prix au strict respect de ces dispositions.

**AMPLIATIONS :**

- CAB/MINSANTE/SESP
- SG
- IGSP
- DPML
- DG/DOUANES
- SGS
- CellCom
- CNOPC/SYNAPOC/SNPC
- ONMC
- ARCH/CHRONO



Yaoundé, le 14 AVR 2021

*Dr. Manouba Malachie*